

Décision du Maire

N° 2026-084

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE
APPARTENANT A MADAME ELISA MOYNE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 16 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le sinistre qui a eu lieu le 30 juin 2026 au cours duquel Madame Elisa MOYNE avait stationné son véhicule Renault rue de la Combe du Bois à Montbéliard, lorsqu'un agent de la Ville en débroussaillant a projeté des cailloux dans la vitre arrière droite, et que cette dernière doit être remplacée ;
- Considérant que la responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard ;
- Considérant que Madame Elisa MOYNE accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage CARGLASS – 4 avenue de la Révolution de 1789 – 25400 AUDINCOURT ;

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le protocole d'accord transactionnel avec Madame Elisa MOYNE par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement remplie de ses droits à quelque titre que ce soit et réparée de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- De procéder au règlement de la facture garage CARGLASS – 4 avenue de la Révolution de 1789 - 25400 AUDINCOURT, pour la somme de 480,62 €.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le dimanche 12 Juillet 2026

Le Maire

**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Déposée en Sous-Préfecture le :

13/07/2026

Affichée le : 13/07/2026



Eddie STAMPONE